



## Région Centre

Conseil régional du Centre  
9, rue Saint Pierre-Lentin  
CS 94117  
45041 Orléans Cedex 1  
Tél : 02 38 70 30 30 – Fax : 02 38 70 31 18  
www.regioncentre.fr

### Délibération de l'Assemblée Plénière

**DAP N° 12.03.07**

#### **OBJET : Adoption du Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Energie (SRCAE)**

Le Conseil régional, réuni en Assemblée plénière le **21 juin 2012**, après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil régional ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, dite loi « Grenelle 2 » ;

Vu le décret n°2011-678 du 16 juin 2011 relatif aux Schémas Régionaux du Climat, de l'Air et de l'Energie;

Vu l'avis du Conseil Economique Social et Environnemental Régional en date du 15 juin 2012 ;

Monsieur Gilles DEGUET, Rapporteur, entendu ;

#### **DECIDE**

- D'adopter le Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Energie de la région Centre, co-élaboré par l'Etat et la Région.

**Le Président du Conseil régional,**

**François BONNEAU**

**SIGNE ET AFFICHE LE : 22 juin 2012**

N.B. : Le Président susnommé certifie le caractère exécutoire de cette décision qui peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Orléans, 28 rue de la Bretonnerie, 45057 Orléans CEDEX 1, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.